
LA GAZETTE DU PÉDIBUS LOZANNAIS

N°1

Mars 2023

*À tous les parents des écoles maternelle et
élémentaire de Lozanne*

Suite à l'audit de l'école maternelle, les inspecteurs ont soumis aux parents délégués l'idée de mettre en place un Pédibus / Vélobus pour, notamment, réduire les problématiques de parking et de circulation autour des écoles. Aussitôt dit, aussitôt fait ! Vous voici donc en train de lire la toute première gazette concernant le projet de mise en place d'un Pédibus / Vélobus lozannais !

LE PEDIBUS / VELOBUS, C'EST :

1. Moins de voitures aux abords de l'école : il est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés, l'air est plus respirable ;
2. Un peu d'exercice pour les enfants : plus décontractés, ils sont plus attentifs en classe ;
3. Une sensibilisation à la sécurité routière : pour des enfants plus habitués à se déplacer et plus autonomes quand viendra l'âge du collège ;
4. Convivialité et bonne humeur entre enfants et parents de classes différentes ;
5. Un bon moyen de faire connaissance avec les Lozannais de son quartier.

Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un Pédibus ?

Définition : « caravane » d'enfants, encadrée par des adultes, pour conduire des enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école.

Comment ça marche : à tour de rôle, des accompagnants bénévoles (parents, enseignants, grands-parents, retraités...) conduisent à pied un petit groupe d'enfants vers l'école. Le convoi suit un itinéraire précis pour arriver en toute sécurité et à l'heure à l'école.

Comme pour un bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile, respectant des horaires de passage bien définis.

Plusieurs lignes peuvent desservir une même école.

Et le vélobus ? Au-delà d'environ 1 kilomètre (15 à 20' à pied), on peut mettre en place un vélobus : la ligne est construite sur le même principe, pour des trajets un peu plus longs (en moyenne moins de 3km).



Alors conquis ?

*Sachez que la mairie ainsi que les écoles
maternelle et élémentaire soutiennent ce projet.*

Quoi de mieux ?

Vous voilà donc informés de ce super projet d'envergure ! Prochaine étape : Vous recevrez bientôt la deuxième lettre d'information qui contiendra un questionnaire afin de connaître vos besoins et habitudes de déplacement. Cela permettra de se rendre compte si ce projet est voué à exister ou pas.

Si oui, viendra alors l'étape d'élaboration des lignes et des accompagnements en recrutant parents volontaires mais aussi seniors, retraités et toute âme voulant s'investir dans ces trajets. Et quand ce travail colossal sera achevé alors il sera temps de lancer l'opération ! Et enfin de pérenniser ce fabuleux projet !!!

Vous avez mille questions ? C'est bien normal ! Vous trouverez peut-être quelques réponses ci-dessous :

Combien d'enfants confie-t-on à un accompagnateur ?

Entre 5 à 7 enfants par accompagnateur selon l'âge des enfants (5 en maternelle, 7 en élémentaire). En général, les lignes regroupent entre 5 et 20 enfants.

Que faire en cas d'absence d'un accompagnateur ?

En cas d'empêchement, l'accompagnateur s'engage à trouver un remplaçant dont le nom figure sur la liste de sa ligne. En cas d'impossibilité de se faire remplacer, il se chargera d'informer les parents des enfants inscrits sur son circuit.

Attend-on les retardataires ?

Chaque groupe fonctionne comme il l'entend, mais en principe le Pédibus/Vélobus fonctionne comme un transport en commun avec un horaire qui doit être respecté.

Et si un enfant n'est pas sage et n'écoute pas ?

Les enfants ont signé leur propre charte et donc se sont engagés à écouter les consignes de sécurité de l'accompagnateur. En général, ils sont conscients des règles et s'y conforment.

Qu'en est-il de la responsabilité des enfants, des parents ou des accompagnateurs ?

C'est toujours la responsabilité des parents qui s'applique pour les dommages commis par leurs enfants : c'est l'assurance scolaire et l'assurance responsabilité civile familiale qui entrent en jeu.

Exemples : - Un enfant bouscule et blesse un autre enfant lors du trajet : c'est la responsabilité du parent qui est mise en cause
- L'enfant manque le Pédibus et son parent le laisse aller seul rejoindre le convoi : tout dommage survenant relève de la responsabilité civile du parent négligent.

Les responsabilités pénale et civile des accompagnateurs ne pourront être engagées qu'en cas de faute commise au cours du trajet (et non entre le domicile et l'arrêt) en ayant enfreint les règles du code de la route et ayant entraîné un dommage grave : Assurance individuelle "accident corporel" et Assurance spécifique pour les dommages qu'ils risquent de créer.

Qu'est-ce que ça coûte ? Rien ! Hormis avoir assez de personnes bénévoles pour accompagner les enfants, cela va de soi.

Que fait-on lorsqu'il pleut ?

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les cas où une annulation est nécessaire sont rares. Cela doit toutefois être prévu par la charte. Mais rappelons-nous : nos enfants ne sont pas en sucre ... !

Les assistantes maternelles peuvent-elles conduire le pédibus ?

Si ce sont leurs propres enfants qu'elles accompagnent, il n'y a pas de problème. Si elles doivent emmener des enfants qu'elles ont en garde pour pouvoir participer au Pédibus, elles doivent avoir l'autorisation des parents de ces derniers.

Je ne veux pas être accompagnateur, mais je veux inscrire mon enfant au pédibus, est-ce possible ?

Oui, mais il ne faut pas oublier que ce projet est avant tout basé sur un échange de services. Il faudra donc participer d'une façon différente au Pédibus, en prenant par exemple le rôle de coordinateur de lignes ou en participant à la mise en place de goûters Pédibus... Une telle possibilité doit, quoiqu'il en soit, être validée par l'ensemble des parents participants.

On commence quand ?

Tout dépend de l'implication de tous... et oui, il va falloir commencer par répondre au questionnaire pour que le travail d'élaboration puisse avoir lieu... peut-être en fin d'année scolaire ou début de l'année prochaine pour le premier trajet, ça serait top !

Vous souhaitez nous contacter ?

Rien de plus simple : écrivez-nous à lepedibusdelozanne@gmail.com !

A très bientôt ! ❖